

Cuba se joint au procès intenté par l'Afrique du Sud contre Israël



La Havane, 13 janvier (ACN) Cuba a remis officiellement à la Cour internationale de justice, à son siège de La Haye (Pays-Bas), la Déclaration d'intervention dans l'affaire « Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza ».

Selon le ministère des affaires étrangères de l'île, avec ce document, établi en vertu de l'article 63 du statut de la Cour, La Havane s'associe au procès intenté par la nation africaine contre Israël.

Cette affaire, initiée par l'Afrique du Sud et soutenue par plus d'une douzaine de pays, devrait être comprise et prise en compte comme un appel urgent à tous pour mettre fin aux horribles crimes internationaux de génocide, contre l'humanité et d'apartheid qui ont été et sont perpétrés contre le peuple palestinien, souligne la note du ministère des Affaires étrangères.

Elle ajoute que la République de Cuba est un État partie à la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide et que, conformément aux engagements qu'elle a pris, elle a l'obligation de mener toutes les actions possibles visant à prévenir et à punir le génocide contre

quiconque tente de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

Au sein du système des Nations unies, ajoute le texte, la Cour est le dernier espoir du peuple palestinien et la sauvegarde de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Il précise que la Cour se trouve à un tournant historique complexe, où la crédibilité du système juridique construit après la Seconde Guerre mondiale menace de s'effondrer définitivement.

Le gouvernement cubain réitère sa profonde préoccupation face à la poursuite de l'escalade de la violence par Israël dans les territoires palestiniens illégalement occupés, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, souligne le ministère des Affaires étrangères.

Il réitère également sa ferme condamnation du meurtre de civils, notamment de femmes, d'enfants, de personnes âgées et de travailleurs humanitaires du système des Nations unies, ainsi que du bombardement aveugle de la population civile palestinienne et de la destruction d'habitations, d'hôpitaux et d'infrastructures civiles vitales.

Cuba affirme que l'impunité avec laquelle agit le gouvernement d'Israël est le résultat direct de la complicité des gouvernements successifs des États-Unis d'Amérique, qui ne cessent de faire obstruction et d'opposer leur veto à toute action de la communauté internationale et du Conseil de sécurité des Nations unies, saphant ainsi la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

Cuba ratifie sa solidarité et son soutien au peuple frère de Palestine, victime depuis plus de 75 ans d'une occupation coloniale illégitime et de violations flagrantes de ses droits légitimes à exister en tant que nation libre et indépendante, indique la note.

Elle conclut en affirmant que le génocide contre le peuple palestinien doit cesser immédiatement et sans condition.

(Source ACN)

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/374024-cuba-se-joint-au-proces-intente-par-lafrique-du-sud-contre-israel>



Radio Habana Cuba